



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Groupe thématique pour le cycle d'application 2004-2005

Forum régional de mise en oeuvre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

I. Introduction

1. Le Forum de mise en oeuvre, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est tenu au siège de la Ligue des États arabes au Caire, du 19 au 21 octobre 2003, immédiatement après la quatrième session du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. Le Comité conjoint est composé de représentants de la CESAO, du secrétariat technique du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et du Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

2. Ont participé au Forum 50 représentants de 14 gouvernements ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions universitaires, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.

3. Le Forum visait à susciter une réflexion sur les thèmes de la douzième session de la Commission du développement durable, à savoir : a) l'eau; b) l'assainissement; et c) les établissements humains.

II. Examen de l'ensemble des activités

4. Les représentants ont tenu des sessions plénières pour examiner les rapports sur les activités de suivi de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Déclaration d'Abou Dhabi concernant l'avenir du Programme arabe pour l'environnement. Ils ont également examiné une proposition tendant à ce que le Conseil des ministres arabes chargés de

* E/CN.17/2004/1.



l'environnement établit un programme de travail sur l'environnement pour la période allant jusqu'en 2005. Le renouvellement du Bureau du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe a été examiné tout comme des propositions tendant à offrir des incitations au secteur privé en vue de la réalisation d'investissements dans le domaine de l'environnement. L'idée de créer un fonds arabe pour les projets relatifs à l'environnement a été aussi examinée.

A. Activités liées au Forum régional de mise en oeuvre

1. Préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable : rapports sur l'état de la mise en oeuvre des mesures adoptées dans la région arabe concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains

5. L'Assemblée générale du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe a examiné les mémorandums et les précisions fournies concernant les préparatifs de la douzième session de la Commission par le secrétariat technique du Comité des ministres arabes chargés de l'environnement et les membres du Comité conjoint chargé du suivi de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de l'Initiative arabe pour le développement durable.

6. Les experts arabes chargés d'établir trois rapports sur l'état de la mise en oeuvre des mesures prises dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains dans la région ont passé en revue les rapports, dans lesquels ils ont recensé les obstacles et les problèmes qui se posaient et fait des propositions pour renforcer les programmes opérationnels.

2. Rapport sur l'état de la réalisation des objectifs et des engagements dans le secteur de l'eau

7. Rappelant les engagements pertinents pris dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, les experts ont relevé dans le rapport les principaux obstacles à leur réalisation dans la région arabe, notamment la mauvaise gouvernance, les insuffisances des cadres législatifs et institutionnels et l'absence d'une prise de conscience de la population. Le rapport soulignait également la nécessité de disposer de stratégies pour l'aménagement des bassins fluviaux partagés et d'une approche globale en matière de planification et de mise en oeuvre. Y étaient également mentionnées les réalisations en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans la région, notamment la mise en place de cadres institutionnels nationaux efficaces, l'adoption de plans nationaux de gestion de l'eau, l'amélioration des systèmes d'irrigation et la coopération concernant les bassins fluviaux partagés. S'agissant de l'évaluation des ressources en eau, le rapport a fait état de la création de réseaux de suivi et de bases de données dans plusieurs pays. Pour ce qui est de la protection des écosystèmes aquatiques, il a fait ressortir les mesures prises pour lutter contre la pollution et l'accroissement de la salinité, traiter et réutiliser les eaux usées et récolter l'eau. Insistant sur la nécessité de dégager des fonds suffisants, d'assurer une formation appropriée et de fournir des informations crédibles, les auteurs du rapport ont recommandé la création d'un fonds arabe pour financer, élaborer et exécuter des projets de mise en valeur de l'eau; mettre en place

un programme régional d'éducation, de formation et de sensibilisation; et créer des réseaux régionaux de suivi et d'information sur l'eau.

3. Rapport sur l'état de réalisation des objectifs et des engagements dans le secteur de l'assainissement

8. Les experts ont présenté, dans le rapport, la situation précaire en matière d'assainissement dans le monde arabe et recensé des mesures pour l'améliorer, notamment les suivantes : accroître la participation de la société civile et le rôle des femmes; encourager le recyclage; et appliquer le principe « pollueur payeur ». Le rapport a mis l'accent sur le problème de la gestion déficiente des déchets solides et présenté les avantages de la privatisation et de l'adoption de pratiques soucieuses de l'environnement. Y sont relevés également les facteurs d'aggravation de la pollution dans les villes surpeuplées, dont l'absence d'une prise de conscience, la séparation insuffisante des déchets solides ordinaires des déchets dangereux, le manque de recyclage et le mauvais entretien des réseaux d'assainissement. Les experts ont recommandé d'utiliser la main-d'œuvre et la technologie locales pour assurer à moindre coût une meilleure gestion des réseaux d'assainissement et de mettre en place une autorité centrale et des normes d'assainissement pour les pays arabes.

4. Rapport sur l'état de réalisation des objectifs et des engagements dans le secteur des établissements humains

9. Les experts ont indiqué dans leur rapport que pour améliorer les conditions de vie des pauvres dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, il faudrait élaborer des programmes et plans nationaux de développement urbain pour trouver remède aux établissements spontanés, mettre en place des programmes garantissant l'occupation des terres et le logement, établir des partenariats pour fournir des logements, élaborer des stratégies pour lutter contre la pauvreté rurale et appuyer les activités des entreprises de construction. Le rapport a également mis l'accent sur la nécessité de concilier la privatisation et le rôle de l'État; de considérer les établissements spontanés comme un phénomène économique; de procéder à une réforme du contrôle de la qualité des logements; de rationaliser le coût du logement; et d'orienter les villes vers l'économie axée sur les connaissances. S'agissant de la mise en place de structures appropriées en matière d'environnement, le rapport a fait ressortir les efforts visant à élaborer des cadres institutionnels et législatifs intégrés relatifs à l'environnement, sensibiliser la population, promouvoir les sources d'énergie renouvelables et trouver des solutions à la pollution de l'air liée au transport. Les recommandations ci-après ont notamment été formulées : étendre le rôle du secteur privé dans les prestations de services municipaux; mettre en place des systèmes de surveillance de l'environnement et de gestion de données; décentraliser la gestion de l'environnement; et adopter une législation en matière d'utilisation des terres et de zonage. En ce qui concerne la planification et la gestion d'établissements humains durables, le rapport a souligné la nécessité d'élaborer des stratégies nationales d'utilisation des terres et de répartition de la population, notamment la création de nouvelles villes, ainsi que la mise en place de cadres institutionnels pour protéger l'environnement.

5. Cadre institutionnel pour le développement durable

10. La série de recommandations novatrices, appropriées, globales, d'application progressive et tenant de la culture formulées par la CESAO en vue d'assurer le développement durable visait à : a) renforcer les arrangements institutionnels; b) améliorer les mécanismes opérationnels; et c) adopter des approches régionales pour la gouvernance en vue du développement durable. L'étude indiquait comment, du fait d'une conception étroite adoptée dans la région arabe, les personnes en mesure d'influer sur la réalisation du développement durable n'y ont pas été associées. Sur le plan institutionnel, l'étude a fait ressortir un haut degré de centralisation dans le monde arabe et souligné la nécessité d'intégrer, aux niveaux national et régional, le concept de développement durable issu du Sommet mondial pour le développement durable. L'étude a également indiqué que le faible niveau de participation de la société civile dans la région tenait à la mentalité patriarcale, à la résistance tenace à la création de nouveaux organismes ainsi qu'à la priorité accordée à l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général. L'étude a fait état du succès du modèle de développement durable de la Tunisie, avec la recommandation qu'il soit étudié et reproduit ailleurs. Au niveau national, il a été proposé de créer un haut conseil pour le développement durable (auquel participeraient divers ministères), de mettre en place un conseil national pour le développement durable (auquel participeraient les organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile) et de nommer un conseiller pour le développement durable auprès du Premier Ministre. Les auteurs de l'étude ont souligné que leurs propositions constituaient un modèle pratique pour les pays arabes en mesure de tirer parti des institutions nationales existantes, des réalités politiques et du contexte culturel actuel. Par conséquent, la recommandation formulée dans l'étude ne visait pas à mettre en place une structure permanente idéale mais plutôt une institution transitoire dans laquelle les parties prenantes non gouvernementales joueraient un rôle important mais indirect.

11. Les représentants ont salué les efforts déployés par la CESAO dans la réalisation de l'étude susmentionnée et demandé que les observations faites par les États Membres pendant le Forum y soient intégrées. Ils ont en outre proposé que le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement élargisse la portée de ses objectifs et de son mandat aux aspects de l'environnement touchant le développement durable ainsi que la composition de son secrétariat technique en y accueillant le Bureau régional pour l'Asie occidentale du PNUE et les secrétariats de la CESAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

6. Mesures prises pour transformer en programmes et activités concrets la Déclaration d'Abou Dhabi de 2001 sur l'avenir du Programme arabe pour l'environnement

12. Des mesures donnant suite à la Déclaration d'Abou Dhabi de 2001 sur l'avenir du Programme arabe pour l'environnement et portant sur des projets relatifs à l'environnement côtier, à la dégradation des terres, aux ressources maritimes et aux ressources en eau douce ont été proposées. Toutefois, on a indiqué que le financement de ces projets restait problématique et que le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe devait proposer la tenue d'une réunion en vue d'étudier plus avant l'exécution de projets dans ce domaine. Les représentants ont donc décidé d'organiser des ateliers sur la gestion des

ressources en eau, la désertification, la dégradation des terres et la gestion intégrée des zones côtières et des ressources maritimes en vue a) d'achever l'élaboration de projets dans ce domaine, b) d'établir un ordre de priorité en matière de mise en oeuvre et c) de mobiliser les donateurs potentiels pour qu'ils financent des études de faisabilité.

7. Incitations en vue de la promotion des investissements privés dans le domaine de l'environnement

13. Le Liban, appuyé par la Syrie, a souligné le rôle du secteur privé dans la protection de l'environnement et présenté une proposition à inscrire à l'ordre du jour du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement. On a également proposé de tenir un atelier pour étudier plus avant le rôle du secteur privé et définir les mesures appropriées à prendre, avant d'examiner la question à un plus haut niveau. En conséquence, le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe a demandé au secrétariat de suivre la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable en se mettant en rapport avec l'Union générale des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes et en organisant un atelier sur les mesures d'incitation propres à encourager le secteur privé à réaliser des investissements dans le domaine de l'environnement

8. Examen de la création d'un fonds arabe pour les projets relatifs à l'environnement

14. Le Liban, appuyé par la Syrie, a proposé la création d'un fonds arabe pour les projets relatifs à l'environnement. Faisant observer qu'il faut réduire la dépendance à l'égard de l'aide étrangère, l'Égypte a recommandé la mise en place d'un marché régional pour les biens et services d'environnement. En conséquence, le Comité conjoint a confié au secrétariat la tâche d'organiser des tables rondes sur la possibilité de créer un fonds arabe pour financer les projets relatifs à l'environnement.

III. Résumé des conclusions du Forum régional de mise en oeuvre

15. Les participants ont adopté des décisions sur les questions suivantes : mesures de suivi de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de l'Initiative arabe pour le développement durable (lancée au Sommet mondial pour le développement durable); activités de suivi de la Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir du Programme arabe pour l'environnement (2001); incitations en vue de la promotion des investissements du secteur privé en faveur des projets relatifs à l'environnement; et création d'un fonds arabe pour l'environnement.